

La Résidence les Soleillades est habilitée partiellement à l'aide sociale pour 20 places, la réactualisation de ces tarifs hébergement est fixée par arrêtée du Président du Conseil Départemental.

Pour les autres places, la réactualisation des tarifs hébergement est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants			
Tarifs Prix de Journée - Résidents +60 ans			
Chambre individuelle	107,54 €	☐	Hébergement temporaire 118,30 € ☐
Tarifs bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement / Prix de Journée			
	Résidents + 60 ans 69,46 €		Résidents - 60 ans 88,48 €
Forfait hospitalier déduit en cas d'absence et sous conditions	20,00 €	Dépôt de garantie versé à l'admission	3 273 €
Tarifs des prestations complémentaires optionnelles - TVA en vigueur			
Tarif unité téléphonique	0,18 €	Caution médaillon système d'appel malade (sur indication médicale)	100,00 €
Tarifs des prestations occasionnelles - TVA en vigueur			
Coiffeur - Pédicure :	Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement Les tarifs sont affichés dans l'établissement.		
Restauration Tiers : (invité, personne extérieure à l'établissement)	Tarifs des prestations affichés à l'accueil et en salle de restauration		
TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur) AU 01/01/2025 applicables uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans			
GIR 1 - 2	21,08 € / jour		
GIR 3 - 4	13,38 € / jour		
GIR 5 - 6	5,68 € / jour		